

Notre **ENGAGEMENT** en matière **ENERGETIQUE**

Prayon s'engage à gérer un Système de Management de l'Énergie qui lui permet de revoir et d'améliorer en permanence ses performances énergétiques.

Malgré la faible consommation d'énergie du procédé de fabrication d'acide phosphorique par voie humide développé par Prayon (qui permet la production captive de vapeur et une cogénération d'électricité), certaines activités aval nécessitent une consommation d'énergie résiduelle. L'utilisation raisonnée de l'énergie est fondamentale pour assurer notre rôle d'entreprise citoyenne.

A travers l'amélioration continue de notre performance énergétique, nous visons :

- le respect de toutes les exigences applicables à notre métier,
- la protection du climat par une diminution des émissions de gaz à effet de serre ainsi que la préservation des ressources naturelles,
- la diminution de l'impact de notre entreprise sur l'environnement,
- le maintien de nos avantages compétitifs.

Prayon s'engage à :

- répertorier et suivre périodiquement ses consommations d'énergie,
- rechercher et mettre en place des actions lui permettant de réduire sa consommation globale d'énergie, de manière structurelle,
- créer une conscientisation à une consommation raisonnée de l'énergie parmi le personnel et les sous-traitants travaillant sur nos sites, par la formation, la sensibilisation et la responsabilisation,
- fournir les ressources et les informations nécessaires pour atteindre nos objectifs,
- intégrer, chaque fois que possible, des critères liés à la performance énergétique dans la conception ou la modification de nos procédés de fabrication,
- encourager l'achat de produits et services économes en énergie.

Le respect de cet engagement, ainsi que toutes les législations, normes, accords, conventions et contrats, est pour Prayon un devoir et la voie choisie pour assurer sa pérennité.

L'ensemble de cette démarche est pris en charge, sur chaque site, par une équipe de Management de l'énergie.

Le Comité de Direction,